

## Rapport d'enquête : Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les membres de l'AQDR

### Annexe 3 : Définitions des types de résidences utilisés dans le tableau

Illustration du panier de services aux personnes de 55 ans et plus, préretraitées ou retraitées	
Types de résidences des personnes retraitées	Description des types d'activités et de services associés au bien-être et à la santé mentale et physique des personnes préretraitées ou retraitées
Résidence de type personnel Appartement, maison, condo, autres. Bail sans restriction ou acte d'achat.	
Résidence de type « vie en communauté » RPA, RPR, HLM, autres. Bail avec restriction.	
Résidence relevant du RSSS RRRTF, CHSLD, MA, etc. Admission selon l'évaluation d'un professionnel de la santé et des services sociaux	
Résidence de type spécialisé Hôpitaux, centres de réadaptation, etc. Admission selon l'évaluation d'un professionnel de la santé.	
	<p>Maintien de la qualité de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités colorantes (magasinations, épiceries et autres)</li> <li>- Activités reliées à la vie sociale (rencontre virtuelle ou physique)</li> <li>- Activités reliées à la vie familiale (physiques ou virtuelles)</li> <li>- Activités de divertissement, maintien en forme (cult., sports, etc.)</li> </ul> <p>Services sociaux généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services et soutien santé mentale</li> <li>- Services et soutien dépendance (Alco, toxico, jeux et autres)</li> <li>- Services et soutien déficience physique ou sensorielle</li> <li>- Services et soutien déficience intellectuelle, autisme autres.</li> <li>- Autres</li> </ul> <p>Services de soutien ou maintien à domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services associés à l'alimentation (épicerie, cuisine, popote)</li> <li>- Services associés aux activités domestiques (entretien, etc.)</li> <li>- Services associés à la vie courante (laver, laver, etc.)</li> <li>- Services associés aux soins infirmiers et médicaux (visite, etc.)</li> <li>- - Autres</li> </ul> <p>Services santé généraux et spécialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à un médecin lorsque nécessaire</li> <li>- Accès aux examens <b>pré-diagnostiques</b></li> <li>- Intervention chirurgicale sans hospitalisation</li> <li>- Hospitalisation pour soins spécialisés ou chirurgies.</li> <li>- Autres</li> </ul> <p>Prévention de la propagation du Covid-19</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités d'information et de sensibilisation</li> <li>- Activités de dépistage (préventives ou commandées)</li> <li>- Retour des réponses aux tests de dépistage</li> <li>- Interventions suite aux résultats du test + ou -</li> <li>- Autres</li> </ul> <p>Traitement des cas positifs de la covid-19</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par les services de santé généraux (médecins, infir., autres)</li> <li>- Hospitalisation pour soins spécialisés</li> <li>- Hospitalisation en soins intensifs</li> <li>- Décès et sépulture</li> </ul>

### **Résidence de type personnel**

Cette désignation inclut les maisons, les condominiums, les appartements, etc. qui servent de domicile principal. Ce type de résidence est occupée après un acte d'achat ou la signature d'un bail sans restriction pour qualifier leurs occupants (âge, statut économique, statut social ou autres critères).

### **Résidence de type « vie en communauté »**

Cette désignation inclut les résidences pour personnes âgées (RPA), les résidences pour personnes retraitées (RPR), les habitations à loyer modique (HLM), etc. Ce type de résidence est généralement située dans des édifices à plusieurs appartements. Ils sont occupés après la signature d'un bail avec un propriétaire privé, une municipalité, un organisme communautaire, une coopérative, etc. Ce bail comporte des critères de sélection des locataires : âge, statut économique, statut social, etc.

### **Résidence relevant du réseau de la santé et des services sociaux**

Cette désignation inclut les ressources de type familiales (RTF), les ressources intermédiaires (RI), les maisons des aînés (MA), les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), etc. Ce type de résidence n'est accessible qu'aux personnes qui présentent des besoins particuliers, évalués et reconnus par des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux. Ces derniers sont d'ailleurs les seuls à pouvoir autoriser l'admission dans ce type de résidence.

### **Résidence de type spécialisé**

Cette désignation inclut certains centres hospitaliers, des centres de réadaptations, etc. Ce type de résidence n'est accessible qu'aux personnes qui requièrent des services spécialisés offerts par des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux. Ces derniers sont d'ailleurs les seuls à pouvoir autoriser l'admission dans ce type de résidence.